

# TRIBUNE

des services publics

FGTB CGSP

CHEMINOTS

BELGIQUE - BELGIË

P.P. - P.B.

B386

FÉVRIER  
2012

68<sup>e</sup> année - n°2 - février (ne paraît pas en août) dépôt CHARLEROIX | P402047 | retour : CGSP place Fontainas, 9/11 1000 Bruxelles



## LA BELGIQUE SOUS PRESSION EUROPEENNE

DOSSIER P.4



**ÉDITO**  
La Commission  
européenne s'entête  
dans l'erreur  
**P.3**



**ILS ACCUSENT...**  
Magnette,  
Onkelinx,  
Maystadt,  
De Grauwe **P. 5 et 6**



**CHEMINOTS**  
Trêves de  
cancanements  
**P.9**

### Les chômeurs à la soupe populaire...

Le 16 janvier, afin de dénoncer les nouvelles mesures en matière de chômage, la FGTB wallonne a mis en scène une fiction qui risque de devenir bientôt réalité : une distribution de soupe populaire. En 2012, le gouvernement « papillon » va considérablement appauvrir celles et ceux qui sont déjà privés d'emploi. À ce rythme, les chômeurs seront bientôt presque tous sous le seuil de pauvreté !



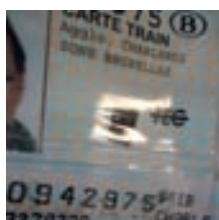
### Coup d'envoi des élections sociales



Récemment a eu lieu le tirage au sort des numéros de listes pour les prochaines élections sociales. Ces dernières auront lieu entre le 7 et le 20 mai prochains au sein de plus de 6 000 entreprises du pays. Même si ces élections ne concernent pas la Fonction publique, plusieurs secteurs de la CGSP y sont impliqués. Les travailleurs devront, comme tous les quatre ans, élire leurs représentants au sein de leur conseil d'entreprise et comité de prévention et protection au travail. Cette année, la FGTB décroche la liste numéro 3.

### L'abonnement de train : 2,27 % plus cher depuis le 1<sup>er</sup> février

Comme chaque année, les tarifs des abonnements du chemin de fer sont adaptés au 1<sup>er</sup> février. Les 2,27 % de hausse seront identiques pour tous les types de cartes trains.



### Ouvriers : préavis allongés

Au 1<sup>er</sup> janvier 2012, les règles de préavis vont changer pour les ouvriers. L'application par le gouvernement du texte négocié lors de l'accord interprofessionnel et rejeté par la FGTB et la CGSLB sur le rapprochement des statuts ouvrier-employé débouche sur un allongement des délais de préavis des ouvriers pour les nouveaux contrats conclus après le 1<sup>er</sup> janvier 2012. Ces nouvelles règles valent pour les ouvriers contractuels de la Fonction publique.

### Index de décembre 2011 : 119,01 (+3,49 %)

Index santé : 117,52 (+3,23 %).

En décembre, l'indice des prix à la consommation et l'indice santé ont augmenté, respectivement, de 0,04 et de 0,21 % par rapport au mois de novembre. Les principaux éléments qui expliquent cette évolution sont les suivants : gaz naturel (+0,055 pt), villages de vacances (+0,045 pt) et pain et céréales (+0,02 pt).

L'indice pivot pour l'indexation des allocations et des traitements des fonctionnaires n'a pas été dépassé.

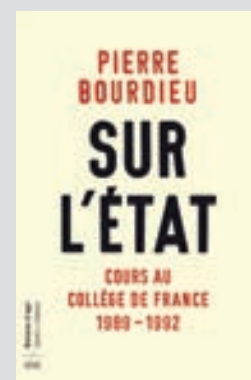


### L'État de Pierre Bourdieu

Les cours au Collège de France de Pierre Bourdieu « sur l'État » viennent d'être rassemblés dans un ouvrage. Un État auquel il a consacré trois années de son enseignement. Cela produit un opus bien épais – plus de 500 pages – qui ne ressort pas vraiment de la catégorie des livres « de plage ». Mais c'est sûrement un bon livre à garder près de soi : captivant, enthousiasmant, enrichissant...

Dès l'entame d'un de ces cours, le sociologue français donne la mesure. J'ai essayé « d'analyser l'espace public, le monde de la fonction publique comme un lieu où les valeurs de désintéressement sont officiellement reconnues et où, dans une certaine mesure, les agents ont intérêt au désintéressement ».

(Éditions Seuil, Raisons d'agir éditions, Paris, janvier 2012, 658 p., 30 euros)



## La Commission européenne s'entête dans l'erreur

« *Le premier qui dit la vérité, il doit être exécuté !* ». Beaucoup s'en rappelleront de cette phrase qui revient régulièrement dans une chanson de Guy Béart. D'autres, tenant de l'idéologie ultralibérale, ont décidé depuis pas mal de temps d'en faire une doctrine et ils entendent bien l'imposer à tous !

### L'austérité inefficace

Ainsi, quand le Ministre fédéral des Entreprises publiques, Paul Magette, ose critiquer la Commission européenne en la qualifiant de « Commission de droite, ultralibérale » (ce qui n'est jamais qu'un constat évident), cela provoque une volée de « bois vert » ahurissante venant de la Commission mais aussi du Premier ministre (pour lequel nous avons de plus en plus de difficultés à définir son orientation politique). L'ex ministre des Finances (que le monde entier nous envie, paraît-il) s'écrie : « *Agresser l'Europe ne va pas nous aider* ». Et quelques politiciens et journalistes, de Flandre, qui ne veulent pas se départir de la pensée unique, y vont de leur couplet. Nous supposons ainsi que de nous laisser tondre en la fermant fera que nous tomberons dans un bonheur béat.

De manière surprenante, c'est l'ancien sénateur VLD, Paul De Grauwe (économiste libéral flamand), qui vient appuyer sans équivoque le ministre socialiste et qui, par rapport à ces réactions, déclare : « *C'est inacceptable ! Il est nécessaire et salutaire de critiquer tous ceux qui sont au pouvoir que ce soit au niveau national ou supranational* », assène celui qui enseignera très prochainement à la prestigieuse London School of Economics. « *Si la récession marchait, je serais pour mais cela ne marche pas, c'est un fait* » (voir aussi notre dossier page suivante). Mais comme il dit la vérité, il est probable que le choix de sa personne dans ce poste ne sera pas du goût de tous !

Parmi les voix qui partagent l'analyse ci-dessus, il faut citer celle de Paul Krugman, économiste américain réputé, et le célèbre économiste américain, Joseph Stiglitz (prix Nobel en 2001) qui compare l'austérité à la saignée médiévale. Celui-ci déclarait il y a peu que « *les politiques d'ajustement aux États-Unis et en Europe ne résoudre pas la crise économique. Le déficit budgétaire n'est pas à l'origine de la crise, c'est au contraire la crise qui a causé le déficit budgétaire* ».

L'économiste André Grjebine, directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales (CERI-Sciences Po) déplore : « *La logique à courte vue des gouvernements européens est d'autant plus dangereuse que, depuis Keynes, chacun sait qu'il ne faut précisément pas freiner la croissance en période de ralentissement économique* ».

Malgré tout ce qui précède, la Commission européenne, suivie par tous les bons petits soldats obéissants des États-membres, s'entête contre l'évidence et exclut toute flexibilité sur le plan budgétaire.

### Attention danger !

À force de nier le modèle social européen, tout cela crée de plus en plus d'euroscéptiques parmi les Citoyens du vieux continent. La population subit les reculs sociaux et ne comprend plus ce que signifie la gauche et la droite, puisqu'ils pratiquent la même politique aveugle qui ignore l'aspect social d'une grande Europe qui, au contraire, amène le recul de la classe travailleuse, au profit du grand capital, au profit des privilégiés du système (« privilégiés », mot qui devrait plaire à EDR 1<sup>er</sup>).

À force de ne plus savoir à qui se fier pour leur sauvegarde, nous disons au monde politique : « *Regardez ce qui se passe dans diverses régions de l'Europe. Les électeurs, croyant « se réfugier » auprès de leurs sauveurs, se tournent vers l'extrême droite. Vous risquez de provoquer la révolte ou le retour d'une période noire que nous pensions vouée à la disparition éternelle* ».

Faites gaffe, les urnes risquent de vous sanctionner gravement !

Francis Wégimont, Secrétaire général de l'IRW-CGSP  
Alain Lambert, Vice-président de la CGSP fédérale

## La Belgique sous pression européenne

La Belgique, comme plusieurs autres pays européens, est aujourd'hui sous surveillance étroite de la Commission européenne. Une surveillance qui n'est plus tout à fait neutre et traduit une dérive néolibérale.

L'exécutif européen a aujourd'hui une empreinte libérale oppressante qui agit, souvent avec deux poids, deux mesures. Très forte quand il s'agit d'imposer un corset sur l'État, de tirer sur les fonctionnaires, de taper sur la Grèce ; très faible quand il s'agit de réguler le secteur privé ou de soutenir les services publics. Aujourd'hui, plus personne n'est dupe, et il faut appeler un chat... un chat !

### Une Commission néolibérale

La Commission européenne n'est plus aujourd'hui l'organe neutre, tant vanté, et dont on peut attendre une politique européenne dynamique. Dans le passé, au nom de la liberté d'entreprendre, elle entendait casser les monopoles. Aujourd'hui, au nom de critères budgétaires, elle entend casser les États. En accentuant la pression budgétaire, l'objectif n'est pas finalement de renforcer l'efficacité de l'État, mais sous couvert d'assainissement des finances publiques, de désendettement, d'en diminuer ses ressources, son pouvoir. Une politique proprement libérale en fin de compte. Bien sûr, la Commission se défend d'un tel parti pris. « *La Commission européenne n'a pas un agenda politique dirigé quand il s'agit d'appliquer ses règles. Ces décisions*

*sont basées sur une analyse ultra rigoureuse* » explique un de ses porte-paroles. Mais ces propos ne résistent pas à l'examen des faits.

### Le corset européen

Petit à petit, instrument par instrument, la Commission européenne a resserré sa pression, se dotant d'instruments qui vont bien au-delà d'un simple rôle de « gardien des Traités », dans lequel elle adore se draper pour mieux saper le pouvoir des États. Elle a plus que « *son mot à dire sur les budgets nationaux* » – comme elle l'explique elle-même. Elle aura demain les moyens d'exercer une véritable inquisition économique...

### Examen des budgets

L'examen annuel de la croissance (EAC) 2012 expose ce que la Commission estime être les priorités de l'UE pour les 12 prochains mois en matière de politiques budgétaires et de réformes structurelles. C'est ce document qui sert de « *point de départ au second semestre européen sur la gouvernance économique* ».

Les « programmes nationaux de réforme » (sur les réformes structurelles) et les « programmes de stabilité et de convergence » (consacrés aux politiques budgétaires) que les États membres soumettront au Conseil européen de printemps (les 1<sup>er</sup> et 2 mars 2012), comme chaque année, ainsi que les recommandations par pays, nouvelles ou actualisées, que la Commission présentera en juin devront être conformes aux priorités politiques formulées dans ce document. Les nouveaux outils de surveillance du « *Six Pack* » seront aussi utilisés dans le cadre du semestre européen.

### Sanctions pour les rebelles

Selon les règles du *Six Pack*, les États membres qui présentent un déficit budgétaire trop important et qui ne suivent pas les recommandations européennes pour y remédier (recommandations adoptées par les « 27 » sur la base des propositions de la Commission) peuvent être soumis à des sanctions. Les pays gravement endettés (plus de 60 % du produit intérieur brut - PIB) devront également rectifier le tir : si leurs dettes ne sont pas réduites de 1/20<sup>e</sup> par an (par rapport à la référence de 60 % et sur une moyenne de 3 ans), ces pays risqueront également des sanctions.



### Une référence, pas une valeur fondamentale

Les critères fixés par le Traité de Maastricht – 3 % de déficit, 60 % d'endettement maximum... – sont aujourd'hui élevés au rang de valeur suprême, au même rang que la liberté d'expression ou le respect de la vie privée. Il faut préciser que ces critères n'ont rien de scientifique. Le déficit pourrait tout aussi bien être fixé à 2,5 % ou 3,65 %... par exemple. Ce sont des valeurs établies comme moyenne de référence. Les traités européens parlent d'ailleurs bien de « valeurs de référence ». Ce qui est significatif. Ces valeurs sont d'ailleurs contenues dans un protocole qui peut être modifié par une simple décision des Ministres, à l'unanimité. Ces critères ne sont donc pas une valeur constitutionnelle suprême, comme le prétendent la Commission et certains responsables politiques à l'instar la Chancelière allemande Angela Merkel.

### Surveillance renforcée

Estimant que cela ne suffisait pas, la Commission a proposé un nouvel instrument, en novembre 2011, qui renforce encore la surveillance économique et budgétaire. Un règlement qui a l'avantage de s'appliquer, directement, sans transposition, donc sans avis des parlements nationaux. Selon ce texte, les États membres devraient présenter à la Commission leurs projets de budget à la même période chaque année. Et

la Commission aurait « le droit de les analyser et, le cas échéant, d'émettre un avis à leur sujet ». Elle pourrait « demander leur révision au cas où elle estimerait qu'ils manquent gravement aux obligations politiques fixées par le pacte de stabilité et de croissance ». La Commission propose aussi « un suivi plus étroit et des obligations d'information pour les pays de la zone euro soumis à une procédure pour déficit excessif, à appliquer de manière continue tout au long du cycle budgétaire ». Les États membres de la zone euro seraient également tenus de mettre en place « des conseils budgétaires indépendants et de fonder leurs budgets sur des prévisions indépendantes ». On peut se demander à quoi servent alors les parlements nationaux, la démocratie et les partis politiques ?

### Règle d'or

Dans cette liste, n'oublions pas le Traité actuellement débattu au sein de la zone euro. Ce « Pacte budgétaire », ébauché en décembre, prévoit l'inscription d'une règle d'or dans la Constitution – interdisant un budget en déficit de plus de 0,5 % du PIB. Il permet l'application de sanctions automatiques en cas de déficit excessif (plus de 3 % du PIB). La Commission européenne aura mandat de suivre et d'évaluer les projets budgétaires. Elle pourra demander un correctif au budget si elle estime que les critères de Maastricht ne sont pas respectés. Mais il n'y a aucune mesure pour la croissance économique et aucun contrôle démocratique. Les gouvernements ont bien pris soin également d'exclure le Parlement européen du processus de décision. L'opposition française, par la voie du candidat socialiste aux présidentielles, François Hollande a déjà annoncé, le 22 janvier, son intention de renégocier ce texte...

## Deux poids, deux mesures

### Timidité sur les agences de notation

Quand il s'agit de réguler le marché financier, le collège des commissaires s'avère d'une timidité à toute épreuve. La proposition de régulation des agences de notation en est un parfait exemple. Le commissaire en charge du dossier, le Français Michel Barnier, avait prévu une proposition « équilibrée » comme on dit... En gros, pas révolutionnaire. L'idée de la création d'une fondation ou agence publique de notation, avait été biffée avant même toute discussion. Parmi les mesures « fortes » envisagées, il n'en restait que quelques-unes, notamment la suspension de la notation des pays bénéficiant d'un programme d'aide européen ou du FMI ou l'interdiction de certaines concentrations. Des mesures pas spécialement farouches. Sans doute trop ! Le jour même où cette proposition devrait être adoptée, une partie du collège – surtout les commissaires libéraux – s'est opposée au nom de la compétitivité... Résultat, la proposition a été caviardée.

### Raté pour les services publics

Fin décembre, la Commission européenne présente un ensemble de textes relatifs aux services publics, allant de la réforme des aides d'État aux marchés publics. Il ne manque qu'un texte à cet ensemble, le principal : un cadre global pour les services publics en Europe. « Le président de la Commission européenne s'est, une fois de plus, soustrait à son engagement [...] pourtant réclamé de longue date par de nombreuses parties prenantes à commen-

## Ils accusent...

Paul Magnette, ministre des Entreprises publiques, a été un des premiers à dire tout haut ce que beaucoup pensent tout bas. Dans un entretien à la RTBF,



le 12 janvier, il explique que : « *Le tour que l'Europe et la Commission européenne est en train de prendre est une mauvaise orientation. Il faut que la Commission ouvre les yeux, qu'elle enlève ses œillères néolibérales et qu'elle ait une vision pragmatique de l'économie européenne* ». Cette politique économique et budgétaire imposée aux États va nous amener à « *une récession de 15 ans* ».

### « Une Commission de droite, ultralibérale »

Le ministre sait de quoi il parle. Professeur en sciences politiques, ancien directeur de l'Institut d'études européennes de l'ULB, il est spécialiste de la constitutionnalisation de l'Union européenne et des théories de la démocratie. Loin du populiste dont l'ont habillé d'un revers quelques politiques libéraux, c'est plutôt un Européen engagé, qui connaît son domaine. Il revendique ce droit à la critique. Il appelle à tenir les engagements vis-à-vis de la Commission mais aussi à lui « tenir tête », à l'image des « grands États ». Sans quoi, « nous allons laisser dériver l'Europe dans un sens ultralibéral et nous allons préparer le divorce entre l'Europe et l'opinion publique ».

### « Serrer la vis n'est pas un projet de société »



Le ministre reçoit un renfort de poids, quelques jours plus tard. Laurette Onkelinx, dans La Libre Belgique le 20 janvier, tient à s'affirmer « totalement » d'accord avec lui, malgré les critiques. « *Je suis inquiète par le corset budgétaire à tous crins... Pour moi, serrer la vis, ce n'est pas un projet de société* ». Ce corset budgétaire « est une véritable obsession » selon la vice-Première ministre socialiste. « *Les deux nouvelles propositions que nous avons reçues des instances européennes ne me semblent ni favorables, ni très démocratiques. [...]* La Commission européenne, avant même que le budget ait été présenté aux Parlements nationaux, pourrait imposer un changement dans le budget de l'État membre si son budget, sans être en déficit excessif, varie un peu de la trajectoire qu'il avait définie. Il y a pire. Pour un pays qui n'est pas en procédure de déficit excessif mais pour lequel il y a des signaux concernant la soutenabilité de ses finances (un signal provenant d'une agence de



cer par le Comité des Régions, le Comité économique et social européen, la Confédération européenne des syndicats ou encore le CEEP » s'exclame la Présidente de l'Inter groupe Services publics du Parlement européen Françoise Castex. Dans ces temps difficiles, « on était en droit d'attendre un signe politique fort du Président de l'exécutif européen, et non un rappel de textes déjà présentés par différents commissaires depuis le début de la législature ». On ne peut que partager ce point de vue...

### Les fonctionnaires pris pour cible

Fin décembre, également, le commissaire chargé de l'Administration, Maros Sefcovic, fait diffuser un communiqué étonnant sur l'évolution des rémunérations des fonctionnaires européens. L'entame du communiqué consiste à présenter la situation, apparemment « rêvée » (!) des fonctionnaires belges, « *bénéficiant d'une hausse de 3,6 %* » – tandis que les fonctionnaires européens – subissant une baisse de 1,8 %. Une comparaison pour le moins tendancieuse... La base des salaires et le taux d'imposition sont largement différents. C'est comme comparer le salaire d'un joueur de

1<sup>ère</sup> division à celui d'un joueur de division 3. En n'ayant pas le courage d'assumer sa politique, le commissaire se défausse sur les fonctionnaires belges.

### Défausse sur le mirage grec

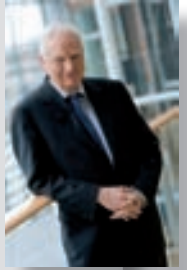
L'exécutif européen reste traumatisé par l'exemple grec, quand le déficit réel s'est révélé largement supérieur au déficit annoncé. Et tout d'un coup cette bulle a éclaté. Non pas par la clairvoyance des responsables de la Commission. Mais tout simplement parce qu'un Premier ministre, le socialiste Papandréou, a eu l'honnêteté et le courage de reconnaître le trucage. Durant des années, les responsables européens se sont laissés prendre dans ce mirage grec et n'ont rien dit, rien vu. L'office des statistiques européen (Eurostat), habilement muselé, n'a pas donné l'alerte. Personne au niveau politique européen n'a osé soulever le lièvre. Cette erreur devrait davantage être assumée. Faire porter le chapeau sur les États ou sur la Grèce n'est pas suffisant. Davantage que de contrôles sur les États, c'est le mécanisme de surveillance propre à la Commission qui n'a pas fonctionné. ■

« *Serrer la vis n'est pas un projet de société* »

notation, par exemple...) la Commission pourrait imposer des programmes de réformes économiques structurelles. C'est ce que j'appelle une mise sous tutelle de l'État ».

### « Un manque de légitimité »

Les critiques ne sont pas isolées. Ainsi l'ex-président de la Banque européenne d'investissement, et ex-ministre Cdh, **Philippe Maystadt** déclare le 12 janvier à *La Libre Belgique* : « *La Commission européenne manque de légitimité pour sanctionner le budget d'un État membre [...], la décision ultime [...] sera mieux acceptée si elle est prise par les chefs d'État et de gouvernement* ».



### « Le fondamentalisme des chiffres »

Des propos approuvés par **Paul De Grauwe**, économiste et ancien sénateur Open VLD. Interrogé par le quotidien flamand *De Morgen*, le 16 janvier, il vocifère. La Commission obnubilée par son « *fondamentalisme des chiffres* » impose des diktats mais n'en assume pas les conséquences. « *Je sais qu'il y a des manières plus ou moins restrictives d'interpréter les traités. Or, je pense effectivement que la Commission fait actuellement fausse route en se montrant aussi rigide face aux impératifs d'orthodoxie budgétaire. Les mesures d'austérité aggravent la situation et font baisser encore le Produit intérieur brut (PIB). Cela diminue donc les revenus de l'État, sans forcément diminuer les déficits. Le ratio dette/PIB augmente donc puisque le PIB baisse* ». Et d'ajouter « *Si la récession marchait, je serais pour, mais cela ne marche pas, c'est un fait* ».



### « Si la récession marchait, cela se saurait »

Les mesures recommandées ne redonnent pas plus confiance : « *Cela ne fonctionne pas. Le Fonds monétaire international (FMI) a sorti une étude qui prouve que "l'effet confiance" sur les marchés qui est censé être produit par les mesures d'austérité n'agit quasiment pas. Certains pays font de l'austérité depuis un an, les marchés ont-ils plus confiance en eux désormais ? Nullement. Regardez l'Espagne, l'Irlande, le Portugal et la Grèce, y a-t-il une confiance accrue ? Il faut étaler les programmes d'austérité sur une période plus longue, ne pas étouffer l'économie à court terme. Mais la Commission fait le contraire et vise à intensifier l'austérité face à la récession ou aux menaces de récession.* » ■

## Charleroi

### Congrès statutaire régional

Le Congrès statutaire régional intersectoriel de Charleroi se tiendra le 28 avril 2012.

Il procédera à l'élection de :

- **un secrétaire régional intersectoriel**  
mandat occupé actuellement par Alain Semal, sortant ;
- **trois vérificateurs aux comptes**
  - Marie-Jeanne Debus (Poste), sortante et rééligible,
  - Léon Vanden Berge (Admi), sortant,
  - Alphonse Van Den Broecke (Cheminots), sortant et rééligible.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent, conformément au ROI régional, être présentées par un secteur professionnel. La présente insertion tient lieu d'appel à candidatures.

Les candidatures sont à transmettre par écrit pour le 16 mars 2012 au Camarade Alain Laforêt, Président régional CGSP – Rue de Montigny, 42 – 6000 Charleroi.

## Hainaut occidental

### Amicale des Pensionnés

L'amicale des Pensionnés organise, en ses locaux, son 1<sup>er</sup> tournoi de manille le 24 février 2012. Il se déroule en 4 tours de 8 donnes et est ouvert à tous les affiliés CGSP.

Inscription à partir de 14h. Droit d'inscription 3 €.

Prix : 100 € répartis sur les cinq premiers de chaque tournoi.

## Luxembourg

### Dîner

La section de Jemelle organise un dîner, le 3 mars à 12h en la Salle des Variétés, place des Déportés, derrière la gare (ancienne Salle Mullens).

1. Apéritif, moules, frites, dessert, café (20 €/adulte, 12 €/enfant de moins de 12 ans).
2. Apéritif, boulettes, frites, dessert, café (10 €/adulte, 6 €/enfant de moins de 12 ans).

Inscription au plus tard le 28 février :

- Jean-Marie Capelle, 084/21 37 72 ou 0496/683 483 ;
- Florence Pansaerts, 0498/347 875 ;
- Rinaldo Eloy, 0495/285 370 ;
- Georges Louviaux, 084/31 34 49.

Paiement auprès des responsables ci-dessus ou au compte 001-5766144-55 de la CGSP Cheminots 5580 Jemelle avec mention « Dîner du 3/03/2012 » ou encore le jour du dîner.

## Verviers

### Congrès statutaire régional

Le Congrès statutaire régional intersectoriel de Verviers se tiendra le 21 avril à 9h30.

Il procédera à l'élection de :

- **un secrétaire régional intersectoriel**  
mandat occupé actuellement par Michel Bordignon, sortant et rééligible ;
- **trois vérificateurs aux comptes**
  - Andrée Barbette (Enseignement), sortante et rééligible,
  - Mario Stipulante (AMiO), sortant et rééligible,
  - Jean-Luc Poumay (Admi), sortant et rééligible.

Pour être recevables, les candidatures éventuelles à ces mandats doivent être présentées par un secteur professionnel régional.

Les candidat(e)s doivent signer le formulaire « *Modèle A* » pour le secrétaire régional intersectoriel ou « *Modèle B* » pour les vérificateurs aux comptes (article 49 bis-1 des Statuts de la CGSP).

Les candidatures sont à transmettre par écrit pour le 27 mars 2012 à 12h au Secrétariat régional intersectoriel CGSP, Galerie des Deux Places (3<sup>e</sup> étage), Place Verte 12 à 4800 Verviers.

## IRB Bruxelles

### Congrès statutaire 2012

Dans la perspective du Congrès statutaire de l'Interrégionale de Bruxelles qui se tiendra les 5 et 6 juin prochains, les candidatures pour les mandats de Secrétaire général et de vérificateurs aux comptes ont été clôturées le 9 décembre dernier avec le résultat suivant :

- au poste de **secrétaire général** intersectoriel, le Camarade Jean-Pierre Knaepenbergh s'est porté candidat pour un nouveau mandat de quatre ans ;
- aux postes de **vérificateurs aux comptes**, trois Camarades issus de différents secteurs ont déposé leurs candidatures :
  - Rachik Mohsine (TBM),
  - Pascal Quensier (AMiO),
  - Pierre Warnon (Parastataux).

Cette étape franchie, le congrès de juin s'annonce comme celui des évolutions et de la poursuite de la dynamique d'initiative et de combat de l'Interrégionale de Bruxelles initiée depuis son essor en 2006.

## La Commission Femmes de l'IRB poursuit ses travaux

*Depuis sa mise en place en juin 2007, la Commission des Femmes de l'IRB a fait preuve d'un beau dynamisme, multipliant les réunions, rencontres et séminaires relatifs aux inégalités de traitement entre hommes et femmes, avec en ligne de mire, la prise en compte des problématiques de genre et l'amélioration de la situation des femmes.*

C'est dans cet esprit qu'a été organisée, le 22 novembre dernier, une journée d'études sur le thème de « l'individualisation des droits sociaux et fiscaux, principe de justice entre les sexes ».

Dans son exposé d'ouverture intitulé « un bon mari ou un bon salaire, individualiser les droits sociaux pour l'égalité entre femmes et hommes », Valérie Lootvoet, directrice et coordinatrice de l'Université des femmes, a mis en

évidence le paradoxe qui subsiste dans les différences salariales et ce qu'il induit dans le schéma familial.

Claude Harlez, coprésidente de la Commission Femmes de l'IRB de la CGSP, a ensuite traité de « la fiscalité avantageant les couples », démontrant que des mesures *a priori* destinées à redistribuer les revenus au sein du couple, profitent *in fine* aux ménages les plus aisés et particulièrement aux hommes alors que ce sont les femmes isolées qui devraient en bénéficier.

Bernard Cuvelier, fonctionnaire retraité, et Johann Poulain, délégué CGSP au service des pensions ont ensuite comparé le régime des pensions de retraite et de survie des fonctionnaires et le régime des travailleurs salariés.



Une centaine d'affilié(e)s et de délégué(e)s ont participé à cette journée. Témoins de leur intérêt, les nombreuses questions et interventions qui ont enrichi les débats.

Les documents présentés lors de cette journée sont accessibles sur le site : <http://www.cgsp-acod-bru.be/commissions-femmes-vrouwcommissie>

*Jean-Pierre Knaepenbergh  
Secrétaire général IRB-BIG*

## L'actualité de l'IRB en direct sur votre Smartphone

*L'Internet mobile est en plein essor et l'Interrégionale de Bruxelles a décidé de lancer des applications dédiées pour rester en contact étroit avec ses militants utilisant ces nouvelles technologies de l'information. Elles permettent d'être tenu au courant en temps réel de l'actualité syndicale postée sur le site web de l'Interrégionale.*

### Disponibilités des articles hors-connexion



Ces applications récupèrent les articles publiés et les rendent disponibles sur les appareils mobiles. Si une connexion au réseau est disponible l'application récupère automatiquement les dernières informations et les met à jour.

Les articles sont stockés dans la mémoire de l'appareil mobile et il est dès lors possible de les consulter dans n'importe quelles conditions.

### N'attendez plus !

Téléchargez gratuitement les applications CGSP Bruxelles bilingues.

- Sur l'App Store via iTunes ou en scannant le QR code ci-contre (iPhone, iPad)



- Et sur Android Market (téléphones portables et tablettes) ou en scannant le QR code ci-contre.



Lors de l'installation, chaque affilié se verra proposer d'adhérer au système de notification active.

### QR code site web de l'IRB

Un « QR code » est également associé au site web de l'Interrégionale. Scanné avec une application mobile *ad hoc*, il renvoie l'affilié vers le site web de l'Interrégionale [www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)



[www.cgsp-acod-bru.be](http://www.cgsp-acod-bru.be)



## Trêves de cancanements

Lors de la commission paritaire nationale de ce vendredi 30 décembre 2011, notre organisation syndicale a pris ses responsabilités et a accepté le nouveau projet concernant l'assurance-hospitalisation.

Nous étions les seuls à positiver et faire en sorte que tous les cheminots puissent avoir une assurance-hospitalisation « gratuite » pour les chambres à deux lits.

Sur ce dossier, mon rôle n'est pas de juger la position de nos collègues du « front commun » mais je ne peux accepter leurs critiques sur ce choix historique.

Ils ont accepté la création de la filiale « fret » et le dossier concernant les primes de productivité, par contre, ils sont restés muets alors qu'il fallait se prononcer sur la prolongation de cette assurance.

Je sais que les colverts appartiennent au groupe des canards barboteurs et qu'ils préfèrent s'alimenter en surface mais je les invite à basculer vers l'avant et si possible nous rejoindre pour plonger ensemble dans la « mare » des dossiers de demain.

Inutile « mes amis » !!! de vouloir nous donner des coups de becs, nous devons travailler ensemble pour défendre les cheminots. Ne vous trompez pas de cible... alors trop facile d'être défaitistes.

Mes Camarades, nous sortons de la période des vœux et nous avons souhaité une bonne santé à tous nos proches.

Mais n'oublions pas que notre nouveau Gouvernement a décidé, aussi, de s'occuper de notre santé.

Il nous fera travailler plus (augmentation de la productivité), plus longtemps (40 ans de carrière minimum) et il en résultera une plus petite pension.

Au niveau du travail, il n'y a aucune considération de la pénibilité.

Il est grand temps d'arrêter « octobre rouge » car il nous conduit tout droit à l'abîme. Par contre, si à son bord, nous avons un des meilleurs sous-marinières, il a oublié depuis longtemps de mettre le cap à gauche.

Fin 2011, nous avons démontré notre force de frappe, je vous invite à reproduire ces actions cette année et ainsi faire respecter nos droits.

Seuls les travailleurs peuvent encore changer la situation, nous devons descendre dans la rue afin d'obtenir la mise en œuvre d'une réforme fiscale plus ambitieuse qui garantira une meilleure répartition des richesses et un financement adéquat des services publics.

*M. Abdissi  
Secrétaire général*

## Congrès 2012 – Appel aux candidatures

### Congrès statutaire Cheminots IRW/IB

*Conformément aux dispositions statutaires de la CGSP-Cheminots, le Comité exécutif francophone, réuni ce 19 janvier 2012, a décidé de convoquer son prochain Congrès statutaire du secteur Cheminots le 1<sup>er</sup> mars 2012 dès 10h au Castel de Pont à Lesse – Dinant*

Les camarades :

Michel Abdissi : Secrétaire général, sortant et rééligible ;  
Paul Colin : vérificateur aux comptes, sortant et non rééligible ;  
Paul Sandri : vérificateur aux comptes, sortant et rééligible ;  
Jean Claude Dufasne : vérificateur aux comptes, sortant et rééligible.

Les candidatures sont à transmettre au secrétariat national, place Fontainas 9-11 à 1000 Bruxelles via les présidents des régionales cheminots pour le jeudi 16 février 2012 à 12h, date de clôture.

# Compte rendu de la Commission paritaire du 30 décembre 2011

*Outre la prolongation de l'assurance hospitalisation, la CPN du 30/12/2011 a approuvé 3 documents importants*

## 1. Fonctionnement du Conseil d'appel pour les affaires disciplinaires

Le RGPS-fascicule 550 (règlement disciplinaire) est adapté de manière telle à y intégrer le principe du secret du vote au sein du Conseil d'appel, l'organe d'avis compétent pour les affaires disciplinaires.

La modification s'inspire d'une analyse du fonctionnement du Conseil d'appel pour les affaires disciplinaires de la SNCB Holding et d'une étude comparative sur le fonctionnement des organes d'appel pour les affaires disciplinaires concernant des agents statutaires dans d'autres services publics.

Le secret du vote rencontre le principe général de droit administratif qui prescrit – en vue de garantir la liberté et l'indépendance des membres d'un organe délibérant collégialement – le secret du vote dans des affaires qui touchent à des personnes.

L'introduction de ce principe dans les dispositions concernées du Statut du Personnel et du RGPS-fascicule 550 s'accompagne également d'une adaptation du Statut du Personnel pour ce qui concerne le nombre de chambres du Conseil d'appel.

Dans l'actuel article 10, Chapitre XIV, du Statut du Personnel, mention est faite d'une chambre 3 : « **autres fautes professionnelles** ».

Dans la pratique, cette chambre d'appel n'est pas opérationnelle.

Les fautes professionnelles autres que les fautes professionnelles en relation avec la sécurité du trafic ferroviaire sont traitées par la chambre compétente pour les délits de droit

commun ou commis à l'égard du Statut du Personnel ou de la réglementation du Groupe SNCB.

## 2. Statut du personnel – chapitre XII – statut syndical

*Règlement général des relations syndicales – Fascicule 548*

Afin de garantir l'indépendance de l'organe de contrôle de comptage des organisations syndicales, les opérations de vérification seront désormais placées sous la direction d'un magistrat désigné à cette fin par le Conseil d'administration de la SNCB Holding.

Le magistrat dispose de tous les moyens d'investigation ou de contrôle nécessaires. C'est ainsi qu'il peut se faire communiquer par les organisations les fichiers électroniques, les listes à jour des perceptions de cotisations, les fichiers, registres dressés par les centrales, régionales ou sections.

Le magistrat fait rapport au Conseil d'administration de la SNCB Holding.

Sur la base de ce rapport, et selon les règles de la représentation proportionnelle, le Conseil fixe la répartition des dix sièges entre les organisations qui ont satisfait aux critères et modalités en vigueur et qui groupent 10 % au moins de l'effectif total du personnel statutaire en activité de service.

## 3. Adaptation du Règlement d'ordre intérieur de la Commission paritaire nationale

Afin de garantir un dialogue social effectif et constructif, le règlement d'ordre intérieur de la Commission paritaire nationale est adapté.

La Commission paritaire nationale ne peut valablement délibérer que si, outre le président, la moitié au moins des membres effectifs ou suppléants représentant la direction et la moitié au moins des membres effectifs ou

suppléants représentant le personnel sont présents.

La délégation présente représentant la direction se compose lors de chaque réunion d'au moins un représentant de chaque entreprise publique autonome du groupe SNCB.

La délégation présente représentant le personnel se compose lors de chaque réunion d'au moins un représentant de chaque organisation reconvenue siégeant à la Commission paritaire nationale.

Si le président constate que les conditions portant sur le nombre requis de membres présents et sur la composition de la CPN ne sont pas remplies, il lève la séance.

Le cas échéant, le Président s'assurera des motifs des absences.

Le président convoque une deuxième réunion dans les 15 jours.

La convocation contient une mention indiquant qu'il s'agit d'une deuxième sollicitation.

Cette assemblée de la Commission paritaire nationale peut se réunir valablement et délibérer sur les points portés pour la seconde fois à l'ordre du jour, quel que soit le nombre de membres présents.

L'aboutissement d'un accord sur ces dispositions a fait l'objet de nombreux débats et la CGSP a amendé plusieurs fois les textes initialement proposés.

Nous avons fermement insisté sur le fait que le bon déroulement d'un dialogue social ne se décrétait pas unilatéralement mais devait faire l'objet d'un respect réciproque de le voir se réaliser, notamment au travers du bon fonctionnement des organes paritaires.

De plus, nous avons fait observer que nous n'avons jamais eu un recours

abusif à la politique de la « **chaise vide** » et que les seules fois où celle-ci avait été appliquée c'était en raison d'un blocage initié par la Direction.

Enfin, nous avons exigé et obtenu que, durant la période des 15 jours s'écoulant entre la convocation de la première et la deuxième réunion de la CPN, une réelle concertation sociale

soit mise en place afin de trouver une solution au litige à l'origine de la cristallisation des débats.

C'est dans le respect scrupuleux de ces conditions que nous avons accepté, **alors que la CSC-Transcom a choisi de s'abstenir**, d'approuver la prolongation de l'assurance hospitalisation et ces adaptations statutaires

qui ne doivent, en aucun cas, être à considérer comme partie intégrante d'un accord social.

*Pierre Lejeune*  
Secrétaire national

## Compte rendu de la sous-commission paritaire du 16 janvier 2012

*Non, non rien n'a changé...*

Au préalable, le Président présente ses vœux et souhaite la réalisation d'un bon travail au sein de la S/CPN dans le cadre d'un dialogue social constructif.

La CGSP formule une déclaration :

- Nous nous associons aux vœux exprimés, toutefois, nous émettons des craintes relatives au bon déroulement du dialogue social dès lors que le Directeur général HR, lors de l'expression de ses vœux de nouvelle année auprès des collaborateurs HR, stigmatise la responsabilité des organisations reconnues dans la dégradation des relations sociales.
- Nous intervenons pour déplorer les différents cas d'agressions particulièrement violentes intervenues ces derniers jours. À cet égard, il serait sans doute opportun d'interpeller le gouvernement afin d'obtenir des moyens supplémentaires. Dès lors, nous insistons pour qu'une concertation la plus large possible soit mise en place rapidement afin de remédier au mieux à ce fléau.
- Nous nous opposons fermement aux initiatives de la Direction B-MO visant à passer en force au sujet de la réorganisation des permanences PAT. Nous rappelons l'engagement écrit du Directeur général B-MO à soumettre ce dossier à la concertation sociale lors des négociations en vue de la conclu-

sion d'un futur accord social. Pour ces raisons, il est exclu d'anticiper les décisions en instaurant une mise en place au 1<sup>er</sup> février 2012. Dans le cas contraire, la Direction assumera seule la responsabilité des réactions spontanées qui pourraient être menées par les agents.

- Nous souhaitons des éclaircissements quant à l'organisation des visites médicales du personnel d'accompagnement. En effet, lors de la dernière réunion, le Président a confirmé que les propositions émises par B-MO ne constituaient pas pour la Direction HR une alternative crédible et que le dossier devait être reconsidéré. Nous insistons pour que ce dossier soit l'objet d'une négociation.
- Nous nous interrogeons quant à l'opportunité du recrutement public de s/chst pour B-MO alors que plusieurs agents de ce grade sont toujours retenus à Infrabel.
- Suite aux derniers arrêts de travail intervenus à Logistics, notamment à Kinkempois, une réunion s'est tenue avec les responsables de B-Logistics à Anvers. Au cours de celle-ci, nous avons pu constater toute la nébuleuse entourant les relations sociales au sein de cette filiale. Afin de clarifier ce trouble mais surtout en vue de garantir le respect, par tous les opérateurs, de la sécurité, qui à nos yeux constitue une priorité absolue, nous insistons

pour la mise en place rapide de structures organisant les relations paritaires en y intégrant l'expertise des syndicats de cheminots.

De plus, nous nous insurgons contre les méthodes déloyales utilisées par Logistics à l'encontre des conducteurs souhaitant mettre un terme à leur détachement au sein de la filiale.

En effet, un CT doit attendre un délai de 6 mois avant de réintégrer la SNCB. Or, une fois ce délai dépassé, l'agent perd son poste au cadre de la SNCB.

Dès lors, dans ce contexte, des pressions sont exercées afin qu'il renonce à son souhait de réintégrer la SNCB.

- Nous réclamons des informations sur l'état d'avancement du dossier relatif à l'octroi de l'échelle 325 pour les rangs 3 (2<sup>e</sup> échelon) non universitaires.
- De même, nous souhaitons connaître la progression du dossier relatif au toilettage des dispositions contenues dans l'avis 127P/70 au sujet de l'indemnisation des travaux lourds et insalubres
- Enfin, nous souhaitons connaître la réalité du coût de la réforme H2R

Le président répond :

- Au sujet des agressions, une étude sera réalisée par B-MO afin de tenter de remédier au mieux à cette problématique. Elle s'effectuera notamment

sur la base d'une étude universitaire conduite par une ancienne accompagnatrice de train.

De plus, à l'instar de la STIB, des initiatives seront menées auprès du gouvernement en vue de dégager des moyens supplémentaires.

Enfin, il souligne qu'une réunion entre HR, B-MO et les OR se tiendra le 9 février 2012 afin d'aborder les sujets relatifs à l'organisation des permanences et des visites médicales du PAT.

- Le recrutement de s/chst s'impose afin de répondre aux besoins urgents de B-MO, surtout à Anvers et Bruxelles.

En effet, Infrabel n'a pas encore planifié un schéma afin de libérer les s/chst retenus en son sein et les s/chst utilisés à B-FS sont nécessaires au bon déroulement des activités.

Un accord de principe est formulé quant à la validité de l'épreuve de s/scht « Cargo » vers B-MO. Cependant, avant sa concrétisation, cette décision doit faire l'objet de la mise en place d'une planification.

- Selon la Direction, l'octroi de l'échelle 325 aux rangs 3 non universitaires est lié au dossier instaurant un autre mode de désignation, en application des postes à profil, de l'ensemble des rangs 3.

Nous ne partageons pas ce point de vue et insistons pour une régularisation rapide.

- Le président rappelle que l'accord relatif à la création de la filiale B-Logistics prévoit l'instauration d'une commission paritaire mixte. Celle-ci n'a pas encore pu être mise en place puisqu'une des 2 OR n'a toujours pas désigné ses représentants.

Dans ces conditions, il souligne la difficulté d'organiser un dialogue social efficace.

Enfin, il ouvre la réflexion sur l'opportunité de la création d'une commission paritaire « ferroviaire » telle qu'elle avait déjà été envisagée antérieurement.

- Au sujet de la révision de l'avis 127P/70, il communique que le

sujet est à l'étude car il implique plusieurs directions techniques.

- Le président s'enquerra auprès du directeur HR quant à la pertinence des informations à communiquer au sujet du coût H2R.

- Enfin, le président tient à souligner que la Direction ne peut accepter le déroulement des arrêts de travail intervenus ces derniers jours. En effet, selon lui, ceux-ci ont été organisés en totale contradiction avec la convention relative à la prévention des conflits (annexe au RGPS 548) puisqu'ils n'étaient pas préavisés et qu'aucune concertation n'a été sollicitée.

Dès lors, il propose que, conformément aux accords intervenus, une évaluation de l'application de cette convention soit menée dans les meilleurs délais.

## 1. Approbation des PV n° 1077 et 1078

### PV n° 1077

- Page 3 : retard en CCP pas en R.
- Page 3 : planning de la concentration des cabines n'a pas été discuté mais uniquement présenté.
- Page 6 : absence d'adéquation entre l'épreuve de « principal » et épreuve de sélection.
- Page 7 : suppression des rédacteurs car utilisation exclusive d'assistants sociaux.
- Page 7 : nous nous insurgeons sur la position d'Infrabel qui insiste au sein de toutes les instances paritaires pour souligner qu'il n'y a pas de réforme de structure alors qu'il y a quelques jours, une initiative était prise en vue d'informer les agents de I2 et I3, à l'exclusion des OR !!

C'est inadmissible. Le président nous confirme que plus aucune initiative de ce type ne sera entreprise à l'insu des syndicats et qu'une information leur sera communiquée prochainement au sein de la S/CPN.

- Page 8 : selon le responsable de la médecine au sein du groupe SNCB,

l'utilisation du formulaire A111 est pertinente et se justifie notamment de par la nature de certains métiers du rail liés à la sécurité.

- Page 8 : allocation de bilinguisme pour les agents d'Aachen West, selon un conseiller technique elle ne concernerait que 2 annotateurs. Nous lui répondons que, selon nos informations, c'est une dizaine d'opérateurs Cargo qui est intéressée.
- Page 8 : nettoyage des gares, nous intervenons pour savoir si des initiatives ont été prises afin de mettre fin au travail au noir organisé par certains sous-traitants.

Le Président s'informerà à ce sujet.

### PV N° 1078

- Page 2, nous intervenons pour souligner que de nouveaux problèmes techniques sont intervenus dans le déroulement des tests d'aptitude de certaines épreuves de sélection.

C'est tout à fait déplorable et risque d'être préjudiciable aux agents. Dès lors, nous demandons que les mesures soient prises afin que les candidats ne soient pas victimes des dysfonctionnements informatiques.

Le Président nous répond que les agents dont l'examen a été interrompu, ont pu, soit reprendre le jour même les tests inachevés, soit ils seront convoqués à une nouvelle séance.

Dans ce dernier cas, nous insistons pour que les agents puissent être libérés de service à cette fin.

- Nous intervenons afin de solliciter la tenue d'un groupe de travail au sujet de la réforme des pensions. Le président examine notre demande.

## 2. Transfert de personnel de I/R vers B-MO

Il est proposé de ne pas autoriser le cumul de l'indemnité d'éloignement et de l'indemnité pour utilisation d'une voiture personnelle.

Dans les faits, cette mesure est appliquée depuis 2007 mais n'a pas

encore étant transcrite dans la réglementation.

Nous demandons le report de ce dossier car d'autres réformes se profilent et, dans ce contexte, la décision de suppression de certains trains ne sera sans doute pas sans conséquence. De plus, nous sollicitons des compléments d'informations.

Le dossier sera réexaminé.

### 3. Création de postes à profil

Bien qu'il s'agisse d'un document d'informations, nous refusons le document.

Toutefois, nous souhaitons une réflexion à ce sujet car c'est un processus qui va en s'amplifiant sans que la pertinence de celui-ci nous convainque.

Enfin, selon nous, la multiplication des postes à profil justifie à elle seule l'octroi de l'échelle 325 aux rangs 3 non universitaires.

### 4. Congé éducation payé – Personnel non statutaire

Le texte de l'avis en annexe modifie la limitation de la rémunération mensuelle normale, dont question au point 3 de l'avis 130 H-HR du 1<sup>er</sup> octobre 2007.

En application de l'arrêté royal du 14 novembre 2011, publiée au Moniteur Belge du 29 novembre 2011, le point 3 du texte de l'avis 130 H-HR/2007 est modifié.

Désormais, la limitation de la rémunération mensuelle normale est portée de 2 601 € à **2 653 €**.

Application au 1/09/2011.  
Le document est approuvé.

### 5. Organisation d'une épreuve spéciale pour l'accès au grade d'agent info trafic

Il est proposé d'organiser prochainement une épreuve spéciale pour l'accès à l'emploi statutaire d'agent info trafic.

60 agents sont concernés par cette épreuve, il s'agit, pour la plupart d'agents faisant fonctions et détenant un grade de rang 9 jusqu'à 5 (chargeur, commis, rédacteur...).

L'épreuve serait accessible aux agents utilisés par I/R, pour lesquels le chef immédiat déclare qu'ils sont exclusivement chargés de la diffusion d'information aux voyageurs dans les cabines de signalisation.

Nous intervenons pour demander que tous les commis d'exploitation puissent y participer.

De plus, sans porter préjudice au principe de l'organisation de cette épreuve, nous tenons à rappeler que, lors de l'organisation de l'épreuve passerelle pour le passage des commis vers rédacteur, nous avions sollicité, **en vain**, la participation de tous les agents faisant fonction.

Le dossier sera réexaminé lors d'une prochaine réunion.

### 6. Épreuves spéciales uniques donnant accès aux grades de dessinateur technique et dessinateur technique principal

Il est proposé d'organiser deux épreuves spéciales uniques, respecti-

vement pour l'accès des dessinateurs techniques **non statutaires** au grade statutaire de dessinateur technique et pour l'accès des dessinateurs techniques principaux **non statutaires** au grade statutaire de dessinateur technique principal.

20 dessinateurs techniques principaux et 23 dessinateurs techniques sont concernés.

Le document est approuvé.

### 7. Paiement de l'arriéré de CCP pour les 1<sup>ers</sup> chefs de gare adjoints et des inspecteurs du mouvement

Afin de remédier à la situation défavorable en matière d'octroi de R et de CCP, il est proposé d'étendre les dispositions de l'avis 176H-HR/2011 aux 1<sup>ers</sup> chefs de gare adjoints et inspecteurs du mouvement.

Ils pourront, à titre exceptionnel, obtenir à leur demande le paiement des jours compensateurs en retard sous certaines conditions.

Les demandes pourront être introduites jusqu'au 29 février 2012.

Le document est approuvé

Prochaine réunion le 15 février 2012.

*P. Lejeune, S. Piteljon*  
*Secrétaires nationaux*

## Croque-mort

Le croque-mort. Sous son air de vieux corbeau sinistre, Spikeest est un joyeux drille et possède un sens de l'humour très macabre.

Il est le roi des mauvais jeux de mots et n'a pas son pareil pour les balancer au meilleur moment, c'est-à-dire quand les gens n'ont pas du tout envie de rire.

C'est déjà pas facile d'être un croque-mort, mais en plus si personne autour de vous n'a le sens de l'humour...



# Assurance hospitalisation

Le renouvellement de l'assurance collective hospitalisation a été présenté

## 1. Contexte - Procédure

**1.1.** En exécution du Protocole d'accord social **2008-2010**, la SNCB Holding avait souscrit avec effet du 1/01/2009, une assurance collective « hospitalisation » auprès d'ETHIAS, pour les membres du personnel et les pensionnés du Groupe SNCB, bénéficiaires de la Caisse des soins de santé de la SNCB Holding.

Cette assurance expirait le 31/12/2011 à 24h.

**1.2.** En sa séance du 14 juillet 2011 (doc. CA 2011/149 modifié), le Conseil d'administration de la SNCB Holding a **approuvé** :

- Le **mode de passation de marché** par procédure négociée, avec publicité préalable aux niveaux européen et belge, en vue du **renouvellement de cette assurance**, y compris sa gestion : 0 € de prime pour les bénéficiaires de la Caisse des soins de santé de la SNCB Holding hospitalisés en chambre à deux lits.

De plus, il est rappelé que pour cette catégorie de bénéficiaires, les tickets modérateurs légaux en cas d'hospitalisation sont pris en charge par la Caisse de solidarité sociale :

- aux frais de ces bénéficiaires pour l'extension à la garantie « chambre à 1 lit » ;
- aux frais des non-bénéficiaires de la Caisse des soins de santé lorsqu'ils décident de s'affilier à cette assurance collective.

- La conclusion d'un plan collectif d'hospitalisation pour une **durée** ferme, non résiliable de 2 ans, à effet du 1/01/2012 et son renouvellement pour une durée de trois ans à partir du 1/01/2014 par tacite reconduction pour des périodes successives d'1 an, sauf résiliation par l'une des parties moyennant un préavis de 6 mois.

(...)

## 2. Négociations

Les négociations ont été menées avec la Direction HR afin de garantir la gratuité TOTALE pour la chambre à deux lits (prime/franchise).

Au départ, HR proposait une franchise :

	Chambre à deux lits	Chambre particulière
Agents actifs (et personnes à charge)	50,00 €	125,00 €
Pensionnés (et personnes à charge)	125,00 €	250,00 €

Après négociations, nous sommes arrivés à l'accord suivant :

	Chambre à deux lits	Chambre particulière
Agents actifs (et personnes à charge)	0,00 €	75,00 €
Pensionnés (et personnes à charge)	0,00 €	75,00 €

## 3. Nouvelle assurance hospitalisation

- Prime à charge de la SNCB-Holding (assurance automatique « chambre à deux lits » pour +/- 112 104 affiliés) : **4 879 848,63 €**, soit une réduction de +/- 50 % par rapport à la prime actuelle (9 760 752,50 €).

Dans le cadre des négociations sur l'offre de base, il a été convenu d'octroyer aussi une couverture chambre à deux lits gratuite aux agents actifs non-statutaires (temporaires et contractuels). Le coût de cette couverture est évalué à 79 200 €, ce qui porte le montant de prime à charge de la SNCB Holding à **4 959 048,63 €**.

- Surprime chambre particulière à charge des affiliés à la CSS (assurance **facultative** souscrite par +/- 24 867 des 112 104 affiliés) : **6 512 840,18 €**, soit une augmentation moyenne de +/- 116 % par rapport à la prime actuelle (3 005 615,25 €).

Tranches d'âges	Police 2008/2011	Police 2012/2013
	- Surprimes membres du personnel et pensionnés	- Surprimes membres du personnel et pensionnés
0-19	12,38 €	47,00 €
20-49	68,75 €	153,86 €
50-59	89,38 €	199,96 €
60-64	116,88 €	252,82 €
65-69	220,00 €	446,81 €
70 et plus	261,25 €	546,13 €

- Prime à charge des non-bénéficiaires de la CSS : le coût de la garantie « chambre à 2 lits » a diminué de +/- 33 % (1 317 706,84 € contre 1 968 178,67 € soit une diminution de 650 471,83 €) et la surprime pour la chambre particulière a augmenté de +/- 120 % par rapport à la situation actuelle (1 066 186,69 € contre 484 369,88 € soit une augmentation de 581 816,81 €).

Tranches d'âges	Police 2008/2011 - Coût Chambre à 2 lits	Police 2012/2013 - Coût Chambre à 2 lits	Police 2008/2011 - Coût chambre à 1 lit	Police 2012/2013 - Coût Chambre à 1 lit
0-19	60,29 €	40,37 €	72,67 €	87,37 €
20-49	107,26 €	71,81 €	176,01 €	225,67 €
50-59	140,29 €	93,93 €	229,67 €	293,89 €
60-64	164,55 €	110,17 €	281,43 €	362,99 €
65-69	250,25 €	167,55 €	470,25 €	614,36 €
70 et plus	333,72 €	223,43 €	594,97 €	769,56 €

## 4. Résultat

### 4.1. Sur le plan des primes

Les primes mentionnées ci-après sont fixes les deux premières années (2012 et 2013), elles pourront ensuite évoluer de 2 % par an à partir du 1/01/2014.

- Coût annuel total à charge de la SNCB Holding, cotisation 10 % INAMI comprise (estimation basée sur le nombre d'affiliés CSS – Chambres à 2 lits en août 2011 et du nombre d'agents actifs non-statutaires en novembre 2011) : le coût annuel à charge de la SNCB Holding s'élève à **4 959 048,63 €**.
- Surprime annuelle à charge des bénéficiaires de la CSS de la SNCB Holding qui optent pour la garantie « chambre particulière », cotisation INAMI de 10 % comprise :

Catégories d'âge	Surprime pour la chambre à 1 lit
0-19	47,00 €
20-49	153,86 €
50-59	199,96 €
60-64	252,82 €
65-69	446,81 €
à partir de 70	546,13 €

- Primes annuelles à charge des non-bénéficiaires de la CSS de la SNCB Holding lorsqu'ils décident de s'affilier soit à la couverture chambre à deux lits, soit à la couverture chambre particulière, cotisation INAMI de 10 % comprise :

Catégories d'âge	Coût chambre à 2 lits	Coût chambre à 1 lit
0-19	40,37 €	87,37 €
20-49	71,81 €	225,67 €
50-59	93,93 €	293,89 €
60-64	110,17 €	362,99 €
65-69	167,55 €	614,36 €
à partir de 70	223,43 €	769,56 €

### 4.2. Sur le plan des garanties

Elles sont identiques à celles de la police 2008/2011 : *couverture de la plupart des frais durant l'hospitalisation ainsi que pendant 1 mois avant et 3 mois après l'hospitalisation, prise en charge des frais médicaux liés à 34 maladies graves, absence de stages d'attente et de formalités médicales en cas d'affiliation dans les trois mois, plafond général d'intervention de 3 x le montant de l'intervention légale, limitation à 1 250 € par assuré et par année d'assurance pour les frais qui ne donnent pas droit à une intervention légale...*

### 4.3. Sur le plan du service

Le service proposé par ETHIAS : ASSURCARD électronique permettant un système de tiers-payant dans 177 hôpitaux belges (soit plus de 90 % des lits disponibles), paiement endéans les 5 jours si l'hôpital n'accepte pas l'ASSURCARD et en cas de traitement « hors hospitalisation », « call center » accessible 24h/24 et 7j/7 pour les questions les plus courantes...

### 4.4. Sur le plan de la durée

La police est conclue pour une **période ferme de deux ans**, non résiliable après sinistres et peut être reconduite pour **trois années supplémentaires**, aux mêmes conditions de garanties, sauf si l'une des parties s'y oppose par lettre recommandée au moins six mois avant l'échéance.

## 5. Conclusions

**Gratuité de la chambre à deux lits pour les actifs et pensionnés.**

## Dans nos régionales

### Charleroi

#### Appel à candidatures

*Appel à candidatures est lancé pour pallier au remplacement d'un secrétaire permanent du secteur Cheminots de la régionale de Charleroi.*

À cette fin, les modalités à respecter pour la validation de celles-ci sont à votre disposition à la régionale (militantisme, réussite d'examen écrit et oral).

Le dépôt des candidatures doit être introduit avant le 15 février 2012 à midi.

### Luxembourg

#### Dîner

*La section de Jemelle organise, le samedi 3 mars 2012 à 12h, un dîner auxquels les responsables de la section sont heureux de vous inviter.*

Menus de ce repas

1. Apéritif, Moules + Frites, Dessert et Café  
Prix de 20 € pour les adultes, 12 € pour les enfants de moins de 12 ans.
2. Apéritif, Boulettes + Frites, Dessert et Café  
Prix de 10 € pour les adultes, 6 € pour les enfants de moins de 12 ans.

Ambiance musicale assurée.

Le dîner aura lieu en la salle des Variétés, place des déportés, derrière la gare, près du local de la voie à Jemelle. (Ancienne salle Mullens)

Inscription à rentrer au plus tard le 28/02/12 auprès des responsables de la section :

#### Capelle Jean-Marie

Tél. : 084/21 37 72  
GSM : 0496/683 483

#### Pansaerts Florence

GSM : 0498/347 875

#### Eloy Rinaldo

GSM : 0495/285 370

### Louvieux Georges

Tél. : 084/313 449

Le paiement peut se faire auprès des responsables cités ci-dessus ou au compte n° 001-5766144-55 de la CGSP Cheminots 5580 Jemelle avec mention « Dîner du 3/03/2012 » ou encore le jour du dîner.

Nous en profitons pour vous présenter nos meilleurs vœux pour cette année nouvelle, espérant que celle-ci sera riche de bonnes nouvelles pour chacun.

Espérant vous voir nombreux lors de notre dîner, veux-tu accepter, cher(e) camarade, l'expression de nos sentiments les plus distingués.

*J.-M. Capelle, Président*

*F. Pansaerts, Secrétaire*

## TRIBUNE

### Infos GÉNÉRALES

- 2 / Actualités
- 3 / Édito • La Commission européenne s'entête dans l'erreur
- 4 / Dossier • La Belgique sous pression européenne
- 5 / Ils accusent... Magnette, Onkelinx, Maystadt, De Grauwe
- 7 / Dans nos régionales
- 8 / IRB • La Commission Femmes de l'IRB poursuit ses travaux / L'actualité de l'IRB en direct sur votre Smartphone

## SOMMAIRE

### Infos CHEMINOTS

- 9 / Édito • Trêves de cancanements  
/ Congrès 2012 – Appel aux candidatures
- 10 / Compte rendu de la Commission paritaire du 30 décembre 2011
- 11 / Compte rendu de la sous-commission paritaire du 16 janvier 2012
- 14 / Assurance hospitalisation

### Dans nos régionales

- 16 / Régionale de Charleroi • Appel à candidatures  
/ Régionale du Luxembourg • Dîner

[www.cgsp-wallonne.be](http://www.cgsp-wallonne.be)

[www.cheminots.be](http://www.cheminots.be)



Membre de l'Union des Éditeurs de la Presse Périodique

Mensuel de la Centrale générale des services publics (CGSP) de la FGTPB Éditeur responsable : Francis Wégimont - Place Fontainas, 9/11 - 1000 Bruxelles - tél. 02 508 58 11